



**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 3 avril 2017** à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Maryse Lapointe, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller # 3
Monsieur Roland Gagné, conseiller # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5
Monsieur Raynald Champagne, conseiller # 6

Résolution numéro 45 -2017

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 46 -2017

Adoption des procès-verbaux du 6 et 21 mars 2017

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 6 et 21 mars 2017 soient adoptés tel que préparés par la secrétaire.

- **Monsieur Marc Allard** est venu présenter aux membres du conseil un règlement concernant les gaz de schistes. Il a demandé d'en prendre connaissance et d'appuyer si possible les municipalités qui sont concernées par ce dossier.

Résolution numéro 47-2017

Appui à la CPTAQ pour la Ferme Josélito Inc

Concernant la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. par Ferme Josélito inc. et Société M. M. Ferland enr. relativement aux lots 4 212 671 pties et 4 212 427 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford :

Attendu que l'autorisation demandée vise à permettre au projetant-acquéreur, Société M. M. Ferland enr., d'accroître son exploitation acéricole;

Attendu que le projetant-acquéreur, Société M. M. Ferland enr., possède des lots contigus aux lots visés par la demande;

Attendu que l'autorisation recherchée n'aura pas pour effet de modifier les usages en cours à cet endroit et permettra de maintenir en production acéricole une érablière;

Attendu que l'autorisation recherchée ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale en vigueur et est conforme aux dispositions du règlement de zonage;

Attendu que l'autorisation recherchée rencontre les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Pour ces motifs, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Sylvestre accorde son approbation et recommande à la C.P.T.A.Q. l'acceptation de l'autorisation recherchée.

Résolution numéro 48-2017

Demande pour un prêt de tables et de chaises

Attendu qu'il y a souvent des demandes adressées à la municipalité pour des prêts ou locations de tables et de chaises ; attendu que nous ne disposons pas d'un inventaire important en tables et en chaises ; attendu que le va et vient abîme le matériel et diminue sa durée de vie ; attendu que le matériel est demandé pour des utilisations extérieures la plupart du temps ; en conséquence, il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que la municipalité ne permet plus le prêt et la location de tables et de chaises.

Résolution numéro 49-2017

Étude environnementale pour l'agrandissement du parc industriel avec Boréa Construction

Attendu qu'à la demande de l'agrandissement du parc industriel par Boréa Construction, il faudra procéder à une caractérisation sommaire du terrain afin d'établir la présence ou non d'un milieu humide tel que demandé par le MDDELCC, que pour cette étude environnementale une estimation de travaux de +/-10 heures à \$50/h ainsi que les frais de déplacement à \$0.50/km a été soumise par le groupement forestier de Ste-Agathe ; que Boréa Construction estime que ces coûts seront aux alentours de \$ 500 à \$ 1000 pour faire cette étude ; que Boréa Construction demande de séparer les coûts moitié-moitié avec la municipalité pour cette étude environnementale ; en conséquence, il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte de déboursier la moitié des coûts reliés à l'étude environnementale et ce jusqu'à un montant maximum de \$ 500.

Résolution numéro 50-2017

Renouvellement à la Société patrimoine et histoire des Seigneuries de Lotbinière

Attendu que nous faisons partie de la MRC de Lotbinière, que la municipalité de Saint-Sylvestre contribue à l'histoire et au patrimoine de son territoire, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que nous adhésions à la Société de Patrimoine et Histoire des Seigneuries de Lotbinière au montant de \$ 40 pour l'année 2017.

Résolution numéro 51-2017

Comité pour le processus d'embauche d'un coordonnateur en loisirs et développement

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité qu'un comité de travail soit formé pour le processus d'embauche d'un coordonnateur en loisirs et développement ; que la composition de ce comité soit composé de Roger Couture, Étienne Parent, Ginette Roger et que Gilbert Bilodeau soit nommé comme substitut.

Résolution numéro 52-2017

Mandat pour le nivelage des chemins

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de confier le mandat du nivelage des chemins à monsieur Donald Laliberté pour l'année 2017, et ce au prix de \$ 135/heure.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Jean-Philippe Breton et Alexandra Boissonneault sont venus demander s'il était possible de revoir le règlement sur les superficies de garage. Des exemples de d'autres municipalités ont été apportés. Le conseil est d'accord pour regarder les possibilités de modifier ce règlement, mais le processus peut être long. Le travail sera fait pour que l'entrée en vigueur des modifications soit pour le début de l'année 2018.

Rapport des comités

Bibliothèque : Carole Lehoux, une nouvelle bénévole, fait partie de l'équipe de la bibliothèque. L'heure du conte le samedi 8 avril. Une exposition avec des activités se tiendront tout le mois de mai. Un vernissage se tiendra le 30 avril à la vieille salle pour lancer cette exposition.

Loisirs : Le poste de coordonnateur en loisir et développement a été publié dans les journaux la semaine du 27 mars. Les entrevues pour les moniteurs de terrain de jeux ont été faites, les choix sont presque définitifs.

Le terrain de balle sera retravaillé au printemps. On tentera de relancer la ligue de balle pour les 5 à 12 ans.

Matières résiduelles : Rien de spécial pour le moment.

Centre Multifonctionnel : Rien de spécial pour l'instant.

Inspecteur municipal : Une attention spéciale est portée pour les rangs St-Paul, St-Frédéric et Ste-Catherine suite au départ de Boréa Construction.

M.R.C. : Forum des maires le 7 avril à Joly, prochaine rencontre le 12 avril à Laurier Station.

Pompiers : Le directeur incendie regarde les prix et les derniers détails pour aller de l'avant avec la commande des casques. Pas eu de nouvelle concernant la révision de l'entente inter municipale en matière incendie.

Des couverts seront à remplacer au point d'eau de l'entrepôt municipal ainsi que celui près du presbytère.

Développement local : développement résidentiel, le MDDELCC a encore demandé à trois reprises des informations supplémentaires à WSP. Selon le MDDELCC, les réponses transmises n'étaient pas assez complètes. L'appel d'offre a été lancé sur le site SEAO le 20 mars dernier. L'ouverture des soumissions se fera le 13 avril à 15 heures à nos bureaux.

Dossier du pont couvert, on travaille sur l'argumentaire et un suivi est fait avec l'upa.

Il y aura possibilité de prendre le journal Beauce Média à l'Alimentation St-Sylvestre.

Corporation DÉFI : Dossier de la caisse, Richard Therrien et Laval Breton sont venus parler aux membres du conseil, avant la séance du conseil, des possibilités éventuelles de l'achat de l'immeuble de la caisse par la municipalité. Pour le moment, la municipalité ne va pas de l'avant pour une acquisition. Ce n'est pas un besoin pour l'instant, et de plus, Desjardins ne garantit pas les services (comptoir et guichet) après trois ans.

Tente, corporation DÉFI demande d'avoir une personne responsable et en charge pour le montage. Il a été demandé que se soit l'inspecteur municipal qui soit cette personne désignée.

Les premiers chiffres de la fin de semaine des glissades seraient autour de \$ 18-19 000 net.

Comité éolien : Une soirée d'information concernant les travaux du parc éolien se tiendra le 6 avril prochain au centre multifonctionnel. Il n'y aura pas de travaux dans les secteurs de St-Paul, Ste-Catherine et Handkerchief au cours du mois d'avril. Boréa Construction a transféré la machinerie dans le secteur du rang Beaurivage et de St-Séverin. Les travaux de déboisement seront terminés la semaine du 3 avril.

Résolution numéro 53 -2017
Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 6476 à 6539 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Questions diverses: Rien de mentionné.

Levée de l'assemblée est faite à 21 heures 25 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 1^{er} mai 2017.

Mario Grenier

Ginette Roger

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée spéciale du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 24 avril 2017**, à 19 heures 30, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers.

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Maryse Lapointe, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller # 3
Monsieur Roland Gagné, conseiller # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5
Monsieur Raynald Champagne, conseiller # 6

Points à l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre jour
2. Présentation et adoption des états financiers 2016
3. Reddition de comptes pour subvention au MTQ
4. Mandat pour le Cadre Financier
5. Compensation du milieu humide
6. Demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier
7. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 54-2017
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 55 -2017
Adoption du rapport financier pour l'année 2016

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte le rapport financier de l'année 2016, tel que présenté par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, représenté ici par madame Chantal

Gravel ; que la municipalité de Saint-Sylvestre renouvelle le mandat pour l'exercice financier de 2017.

Résolution numéro 56 -2017

Reddition compte pour subventions MTQ

Attendu que le Ministère des Transports a versé une compensation de \$ 343 463 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur les routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

Pour ces motifs, sur une proposition Roland Gagné , appuyé par Raynald Champagne, et unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Sylvestre informe le ministère des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité réseau routier local.

- **Mandat pour la planification d'un cadre financier**, en vue de bien planifier et administrer les redevances du projet éolien, les membres du conseil ont décidé de demander un 3^e avis. Nous avons reçu un avis de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant de \$ 16 900 plus taxes. La firme Blanchet Vachon a décidé de ne pas aller de l'avant avec un tel mandat. Nous allons demander une soumission à la firme Mallette.
- **Compensation pour les milieux humides** : Dans le cadre du projet éolien Mont Sainte-Marguerite, le ministère de l'environnement exige que les superficies impactées (1.29 ha), en milieu humide par le projet, soient compensées et protégées dans d'autres secteurs. Parc éolien Mont Sainte-Marguerite est présentement à la recherche d'endroits qui pourraient répondre aux critères de compensation.

Le terrain où sont situés nos étangs aérés en bordure de la route du moulin serait un site à considérer selon les personnes travaillant sur ce dossier (PESCA environnement). Les exigences du ministère de l'environnement est du deux pour un. C'est une superficie

totale de 2.6 ha qui sera à compenser. En protégeant ce secteur (milieu humide) la municipalité s'engage sur différents aspects à la conservation de ce milieu, et en plus, cela englobe toutes superficies des trois municipalités concernées par le projet. Le conseil municipal n'est enthousiasmé par ce projet et cela pourrait avoir des conséquences à long terme pénalisant la municipalité dans des projets futurs.

Résolution numéro 57-2017

Demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre désire présenter à monsieur Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac, une liste de projets pour l'amélioration du réseau routier pour l'année 2017; que ces montants représentent une somme totale de \$ 442 000; que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre doivent approuver cette liste concernant les travaux à exécuter au cours de l'année 2017, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre approuvent le document projets 2017 à présenter à monsieur Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac.

Levée de l'assemblée à 21 heures 55 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 1er mai 2017

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal
